**Annexe B**

**Modèle d’Appel à Propositions (AP) pour les parties responsables**

**(Pour les organisations de la société civile - OSC)**

**This is a translation of the English version of this document. If there are inconsistencies or conflicts between the English document and the translated document, the English document prevails.**

**Section 1**

**Numéro de l’AP N° CFP : 01-UNWMLI-WEE-042025**

1. **Lettre d’AP pour les parties responsables**

ONU Femmes prévoit d’engager un partenariat avec des (parties responsables) conformément aux présents documents. ONU Femmes invite à présent les soumissionnaires qualifiés à lui faire parvenir des propositions sous pli cacheté ou par email, afin de fournir des réponses aux exigences définies dans ses termes de référence.

Les propositions doivent parvenir à ONU Femmes à l’adresse email indiquée au plus tard le 25/4/2025 à 17H00.

**La fourchette budgétaire de la proposition doit correspondre au montant suivant** [fourchette à indiquer par ONU Femmes (250 000 dollars – 365 000 dollars.)]

|  |  |
| --- | --- |
| **Le présent appel à propositions d’ONU Femmes est composé de deux sections :** | **Les annexes doivent être (obligatoirement) complétées par les soumissionnaires et renvoyées avec la proposition** |
| **Section 1**  | **Annexe B-1** Conditions obligatoires / critères de présélection |
| 1. Lettre d’AP pour les parties responsables
2. Fiche descriptive de la proposition à l’intention des parties responsables
3. Termes de référence d’ONU Femmes

**Annexe B-1** Conditions obligatoires / critères de présélection | **Annexe B-2** Modèle de soumission de la proposition**Annexe B-3** Format de curriculum vitae de l’équipe proposée**Annexe B-4** Documents minimaux d’évaluation des capacités |
| **Section 2** |  |
| 1. Instructions à l’attention des soumissionnaires
 |  |
|  **Annexe B-2** Modèle de soumission de la proposition |  |
|  **Annexe B-3** Format de curriculum vitae de l’équipe proposée **Annexe B-4** Documents minimaux d’évaluation des capacités  |  |

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en envoyant un courriel à l’adresse suivante : **mali.osc@unwomen.org**

1. **Fiche descriptive de la proposition à l’intention des parties responsables**

|  |  |
| --- | --- |
| **Programme/projet :** Appui à la redynamisation de l’Observatoire National du Foncier Agricole et des commissions foncières pour la stabilisation sociale et la consolidation de la paix au Mali | **Demandes de précisions exigibles au :** |
|  | **Date: 17/04/2025** | **Heure: 17H00** |
| **Nom officiel du programme/projet :** Appui à la redynamisation de l’Observatoire National du Foncier Agricole et des commissions foncières pour la stabilisation sociale et la consolidation de la paix au Mali | **(par courriel)**  |
| **Courriel :** **mali.osc@unwomen.org** | **Précisions à apporter par ONU Femmes à l’intention des soumissionnaires exigibles au : [le cas échéant]** |
|  |  |  |
| **Numéro de téléphone: +223 20 70 51 52** |  |
|  | **Proposition à remettre** |
|  | **Date: 25/04/2025** | **Heure: 17H00** |
|  |  |
|  | **Date probable d’attribution prévue:** | **1/06/2025** |
|  |  |  |
|  | **Date probable de début / d’exécution du contrat : 15 juin 2025**  |
|  | **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** |

1. **Termes de référence d’ONU Femmes**
2. **Contexte et Justification**

Le Mali est un pays agro-sylvo-pastoral typiquement Sahélien et enclavé n’ayant pas de débouché sur la mer avec une superficie de 1.241.248 km². La population du Mali est estimée en 2022 à 22 395 489 de personnes dont 11 138 934 femmes soit environ 50%[[1]](#footnote-2). Plus de la moitié de la population malienne vit en milieu rural qui abrite plus de 62% des travailleurs (EMOP, 2017). L'économie du Mali repose principalement sur le secteur agricole, qui contribue à hauteur de 36 % au produit intérieur brut, environ 80 % de la population dépend, directement ou non, des activités agricoles[[2]](#footnote-3).

L’économie du Mali repose contribue en moyenne pour 40 à 45% au PIB avec un taux de croissance moyenne de 3,6% par an. L’agriculture repose en majorité sur les petites exploitations agricoles familiales. En 2022, la population agricole était estimée à 18 035 981 d’exploitants agricole dont 46.9% de femmes (soit 8 450 182). Cependant, il n’avait que 3,9% de femmes cheffes d’exploitation sur un total de 1 614 917 soit environ 63 275[[3]](#footnote-4).

 La terre, espace partagé entre plusieurs systèmes d’activités (agricultures, pêche, élevage) se trouve au cœur de tous les enjeux de développement et de conflits dans les zones de mise en œuvre de ce projet. Le contexte d’insécurité du Mali a eu des impacts sur le secteur agricole où les besoins de ressources naturelles étaient déjà forts notamment ceux liés à ka disponibilité et gestion des terres de production. En effet, le changement climatique, la sécheresse, la désertification, la croissance démographique et du cheptel contribuent à la diminution des ressources, entraînant une concurrence accrue entre les communautés pour les terres et l'eau disponibles entraînant des litiges et des tensions entre personnes, familles mais aussi communautés et villages, et impactant les moyens de subsistances de ces derniers. La précarité des conditions de vie d’une population essentiellement rurale des 3 régions concernées par ce projet (Koulikoro, Sikasso et Mopti), intensifie les risques de conflits relatifs à l’accès aux ressources naturelles et à leur gouvernance étant donné que ces ressources constituent souvent le seul capital naturel dont ces populations disposent pour leurs activités économiques et la création de richesse. Les autorités législatives et exécutives ont tenté d’améliorer la gouvernance formelle aux systèmes traditionnels à travers: (i) le Code Foncier; (ii) la Charte Pastorale; (iii) La Loi sur le Foncier Agricole[[4]](#footnote-5), prévoyant la création des « commissions foncières » ou CoFo, (un mécanisme local inclusif de gestion foncière devant couvrir l’ensemble du territoire national), la mise en place d’un Observatoire National du Foncier Agricole (ONAFA) et un quota d’attribution des terres aménagées (15 %) aux associations de femmes et aux jeunes. A date, ces lois ne font pas l’objet d’un même niveau d’information, de compréhension et de perception de la part des populations, ni des acteurs institutionnels.

 Selon les résultats de l’étude situationnelles des conflits menée par ONU Femmes en 2021, il ressort que les conflits liés aux ressources naturelles représentent à eux seuls près de 42% des conflits et affectent en moyenne plus de 50% des femmes et jeunes des cercles de Mopti, de Bandiagara, Djenné, Niono, San, Bla et Ségou. Les conflits liés au contrôle du pouvoir et à la gouvernance représentent environ 8% des conflits et affectent en moyenne environ 40% des femmes et jeunes des cercles de Mopti, de Bandiagara, Djenné, Niono, San, Bla et Ségou selon la même étude. Les conflits découlant de l’insécurité qui prévaut dans les régions du centre du pays représentent environ 50% des conflits et affectent en moyenne plus de 65% des femmes et jeunes des cercles de Mopti, de Bandiagara, Djenné, Niono, San, Bla et Ségou.

C’est dans ce contexte que le projet « Appui à la redynamisation de l’Observatoire National du Foncier Agricole et des commissions foncières pour la stabilisation sociale et la consolidation de la paix au Mali**»,** a été conçu et cible l’Observatoire National du Foncier Agricole (ONAFA), les bénéficiaires des 3 régions d’intervention du projet (Koulikoro, Sikasso et Mopti), pour renforcer les acquis en matière de gouvernance foncière sensible au genre. Il est financé par Peace Building Fund PBF sous l’ancrage institutionnel du ministère du développement rural et sera mis en œuvre conjointement par ONU Femmes, la FAO et l’ONG Azhar.

Les présents TDR sont élaborés dans le cadre du processus de sélection de nouveaux partenaires de mise en œuvre du projet en ce qui concerne la partie du budget de ONU Femmes sur la période 2025-2027.

1. **Alignement aux priorités du plan pluriannuel de ONU Femmes Mali**

Le présent recrutement des Organisation de la Société Civile, contribuera à la réalisation du plan de travail 2025 de ONU Femmes sur l’axe 2 et spécifiquement sur les points ci-dessous :

Output 2.2.6 : Les agricultrices ont renforcé leurs capacités en matière de pratiques agricoles durables, y compris l'utilisation de moyens de production modernes et la réduction de la charge physique de l'agriculture dans le contexte du changement climatique.

Output 2.2.5 : Les acteurs locaux et nationaux ont la capacité de développer/améliorer, ou de mettre en place, des politiques et des plans en matière d'agriculture ou d'énergies renouvelables qui permettent aux femmes de bénéficier d'un meilleur accès aux ressources productives, y compris la protection des droits fonciers des femmes, ainsi que l'accès aux services et aux technologies nécessaires à l'agriculture écologique, ce qui conduit à une participation accrue des femmes dans les chaînes de valeur agricoles et les marchés écologiques.

Activité 2.2.5.3 : Renforcer les capacités des structures gouvernementales et des communautés locales à intégrer le genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois, politiques, stratégies et plans concernant le secteur agricole, les énergies renouvelables et le changement climatique

2.2.7 : Les petites et moyennes entreprises et les groupes dirigés par des femmes, en particulier les jeunes femmes, ont augmenté leur capacité de production grâce à l'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation de nouvelles sources d'énergie renouvelables à moindre coût.

1. **Domaine d’intervention**

Le présent recrutement d’Organisations de la Société Civile (OSC) porte sur les questions d’appui aux commissions foncières pour la stabilisation sociale et la consolidation de la paix au Mali et le renforcement de l’accès des femmes et jeunes aux moyens de production pour une agriculture durable.

1. **Objectif Général**

Le projet a comme objectif global de renforcer la stabilisation sociale et la consolidation de la paix à travers l'opérationnalisation de l’Observatoire National du Foncier Agricole (ONAFA) et les commissions foncières, tout en favorisant l'engagement, l'adhésion et l'implication des communautés, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et les femmes, dans la gestion et l'exploitation du foncier agricole à Koulikoro, Mopti et Sikasso. Les résultats générés par l’ONAFA permettront d'alimenter les actions de plaidoyer en faveur d'une gouvernance foncière inclusive et d'influencer les processus décisionnels au niveau local et national.

* 1. **Résultats et produits /activités.**

**Il est prévu d’atteindre** trois (03) résultats qui vont contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques et général mentionnés plus haut :

**Résultat 1 : L'ONAFA est reconnu comme un mécanisme efficace de prévention et gestion pacifique des problématiques ainsi que des conflits lies au foncier au niveau national et spécifiquement dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Mopti.**

Trois produits sont prévus sous ce résultat dont l’exécution d’un produit sera confiée aux OSC.

 Produit 1.3: Des initiatives locales de prévention et de gestion des conflits sont promues par les communautés des régions d’intervention et mettent en avant le rôle des femmes et des hommes

Activité 1.3.4. Appuyer la mise en place des initiatives de prévention et de gestion des conflits et renforcer des capacités des femmes membres (cases de paix, groupes de médiatrices communautaires.)

Activité 1.3.5. Réaliser les actions d'informations et de plaidoyers pour la prise en compte du genre dans l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles

**Résultat 2 : Les commissions foncières et les autres mécanismes locaux sont renforcés, opérationnels et inclusifs, servent de relais à l’application plus efficace des textes et instruments dans la prévention et la gestion des conflits liés aux fonciers**

Deux produits sont prévus sous ce résultat :

 **Produit 2.1: Les commissions foncières et les autres mécanismes locaux de gestion-prévention des conflits sont renforcés et disposent des capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique**

Activité 2.1.2. Appuyer la dynamisation et la mise en place et le fonctionnement de 300 commissions foncières villageoises et communales ;

Activité 2.1.4. Sensibiliser les populations, avec un focus sur les femmes et les jeunes, sur les mécanismes formels et informels de gestion de conflit, en particulier, ceux relatifs au foncier rural (LFA, LOA, Charte pastorale) ;

Activité 2.1.5. Former les membres représentants des CoFo sur la prise en compte du genre et sur les mécanismes de prévention et gestion des conflits inclusifs ;

**Produit 2.2: Les commissions foncières et les autres mécanismes locaux d’intercession et de médiation dans la gestion du foncier et des ressources naturelles mettent en œuvre le cadre institutionnel et légal**.

Activité 2.2.2. Former les femmes et les jeunes membres des CoFo sur le leadership, leurs rôles et responsabilités pour l'application du cadre institutionnel et légal (LFA, LOA, Charte pastorale)

Activité 2.2.3. Appuyer les communes cibles des 3 trois régions (Koulikoro, Sikasso et Mopti) d’intervention pour l’intégration des besoins des commissions foncières communales dans les PDESC

Activité 2.2.4. : Appuyer la mise en œuvre des chartes de gestion foncière genre sensible dans les régions ciblées

Activité 2.2.5.: Appuyer l’élaboration de règlements intérieurs des CoFo et de leur plan de travail annuel.

**Résultat 3 : Les groupes plus marginalises dans l'accès et la gestion du foncier deviennent des moteurs du développement socio-économique et de la cohésion sociale dans les régions de Koulikoro Sikasso et Mopti**

Deux produits sont prévus sous ce troisième résultat :

**Produit 3.1: Les jeunes et les femmes sont mobilisés autour d’actifs (biens, outillage, équipements) communautaires pour une stabilisation sociale dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Mopti.**

Activité 3.1.2. Appuyer la réalisation des initiatives économiques et prioritaires des groupements de jeunes et de femmes ;

Activité 3.1.3. Former les groupements de femmes, de jeunes et autres bénéficiaires sur les techniques de commercialisation y compris à travers les espaces de vente numérique ;

**Produit 3.2: Des infrastructures communautaires inclusives sont créées pour renforcer la cohésion sociale et l’autonomisation socioéconomique des jeunes et des femmes.**

Activité 3.2.5.: Mettre en place et animer des Centres d’activités intégrés « Women Business Activities » dans les régions cibles pilotés par les femmes et les jeunes femmes ;

Activité 3.2.6.: Appuyer l'intégration des séances de sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les mécanismes EPC (Epargner Pour le Changement).

Activité 3.2.7. Réaliser des infrastructures communautaires par région d’intervention du projet et mettre en place leurs comités de gestion et former leurs membres

1. **Ciblage géographique**

Les activités se dérouleront dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Mopti. Certains anciens sites du programme agriculture de ONU Femmes seront accompagnés pour renforcer les acquis. Les ONG postulantes doivent faire leur proposition de projet en précisant avoir des antennes dans les régions d’intervention. Les choix des cercles, communes d’interventions seront faits sous le leadership des autorités locales des régions d’intervention lors d’un atelier de planification.

1. **Proposition de projet**

Une OSC peut faire une proposition de projet couvrant les trois régions d’intervention si elles ont des antennes déjà existantes dans ces lieux. La couverture géographique d’une OSC peut être considérée dans les critères de choix. Les propositions de projet doivent être faite selon le canevas inclut dans l’appel à candidature. Les propositions doivent s’aligner sur les résultats et produits et activités ci-dessus. Les OSC doivent proposer entre autres des stratégies de mise en œuvre des activités et de réalisation des résultats et objectifs dans une approche d’efficience organisationnelle. La synergie entre d’autres projets des régions d’intervention est fortement encouragée.

1. **Durée**

Le projet durera 27 mois sous réserve de disponibilité financière.

1. **Budget maximum**

Le budget pour chaque proposition de projet couvrant les régions d’intervention, ne doit pas dépasser 365 000 USD.

1. **Critère d’évaluation**

Les évaluations des dossiers se feront selon les éléments inscrits dans le document d’appel à candidature joint à ces TDR.

**Annexe B-1**

**Conditions obligatoires / critères de présélection**

**[À compléter par les soumissionnaires, puis à renvoyer avec leur proposition]**

**Appel à propositions**

**Description des services :**

**Numéro de l’AP**

Les soumissionnaires doivent remplir le présent formulaire et le renvoyer dans le cadre de leur soumission. Les soumissionnaires recevront une note de réussite / d’échec concernant cette section. Afin que leur candidature soit prise en compte, les soumissionnaires doivent remplir tous les critères obligatoires décrits ci-dessous. Ils doivent répondre à toutes les questions dans le présent formulaire ou dans un duplicata exact de celui-ci. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier les informations figurant dans la réponse du soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après la réception de la proposition. Les réponses incomplètes ou inadéquates, les réponses manquantes ou les réponses faussées aux questions entraîneront une disqualification.

| **Conditions obligatoires / critères de présélection** | **Réponse du soumissionnaire** |
| --- | --- |
| * 1. Veuillez confirmer que les services requis font partie des principaux services que le soumissionnaire exécute en tant qu’organisation. Cette confirmation doit être étayée d’une liste d’au moins deux références de clients pour lesquels le soumissionnaire prête actuellement, ou a prêté un service similaire.
 | Référence n° 1 :Référence n° 2 : |
| * 1. Veuillez confirmer que le soumissionnaire est dûment enregistré ou dispose d’une base juridique / d’un mandat officiel en tant qu’organisation
 | Oui / non |
| * 1. Veuillez confirmer que le soumissionnaire est en activité depuis au moins 5 ans en tant qu’organisation[[5]](#footnote-6)
 | Oui / non |
| * 1. Veuillez confirmer que le soumissionnaire dispose d’un bureau permanent dans la zone du site.
 | Oui / non |
| * 1. Le soumissionnaire doit donner son accord en vue de la visite d’un site d’un bénéficiaire à un emplacement ou dans une zone présentant un champ d’activité similaire à celui qui est décrit dans le présent AP.
 | Oui / non  |
| i.Veuillez confirmer que le soumissionnaire n’a fait l’objet d’aucun constat de fraude, ni d’une quelconque autre faute, à la suite d’une enquête menée par ONU Femmes ou par une autre entité relevant de l’Organisation des Nations Unies. ii.Le soumissionnaire doit indiquer s’il fait actuellement l’objet d’une enquête pour fraude ou pour une quelconque autre faute de la part d’ONU Femmes ou d’une autre entité relevant de l’Organisation des Nations Unies et fournir des précisions au sujet de cette enquête | Oui / non  |
| * 1. Veuillez confirmer que le soumissionnaire n’a fait l’objet d’aucune enquête et / ou n’a été accusé d’aucune faute liée à l’exploitation et aux atteintes sexuelles (EAS)[[6]](#footnote-7).
 | Oui / non  |
| * 1. Veuillez confirmer que le soumissionnaire ne figure sur aucune liste de sanctions correspondante, y compris, au minimum, la / les liste(s) récapitulative(s) des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, la liste des fournisseurs inadmissibles des Nations Unies gérée par le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, et la liste consolidée des sanctions de l’Union européenne
 | Oui / non  |
| * 1. Le soumissionnaire a-t-il lu et accepté les normes énoncées à la section 3 de la circulaire ST/SGB/2003/13 « Mesures spéciales de protection contre l'exploitation sexuelle » ? ST/SGB/2003/13 « Mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels » ?
 | Oui/non  |
| * 1. Le soumissionnaire reconnaît-il que l’exploitation et les abus sexuels est strictement interdite et qu'ONU Femmes appliquera une politique de « tolérance zéro » en ce qui concerne l’exploitation et les abus sexuels de quiconque, y compris les employés, agents, sous-partenaires et sous-traitants du soumissionnaire ou toute autre personne engagée par le promoteur pour fournir des services ?
 | Oui/non |
| 1.11. Le soumissionnaire a-t-il examiné la politique anti-fraude d'ONU Femmes et en a-t-il pris note ?(Annexe B-6) | Oui/non |

Veuillez fournir les informations suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| 1 Le plus haut dirigeant (par exemple, directeur, PDG, etc.) de l'organisation soumissionnaire est-elle une femme ? | Oui/non |
| 2 Quelle est la proportion de femmes et d'hommes au sein du conseil d'administration du soumissionnaire ? | Oui/non |

Acceptation des termes et conditions énoncés dans le modèle d'accord de partenariat.

- Les soumissionnaires doivent inclure une acceptation des termes et conditions décrits dans le modèle d'accord de partenariat ou leurs réserves ou objections à ce sujet.

- La soumission de telles réserves ou objections ne signifie pas qu'ONU Femmes les acceptera automatiquement si le proposant est sélectionné en tant que partie responsable

|  |  |
| --- | --- |
| Exigences | Réponse du soumissionnaire  |
| Acceptation des termes et conditions énoncés dans le modèle d'accord de partenariat | Oui/non |
| Indiquer toute réserve ou objection aux termes et conditions énoncés dans le modèle d'accord de partenariat. |  |

**Section 2**

**Numéro de l’appel à proposition (À remplir par ONU Femmes)**

1. **Instructions à l’intention des soumissionnaires (parties responsables)**
2. **Introduction**
	1. ONU Femmes invite les parties qualifiées à soumettre des propositions techniques et financières portant sur la prestation des services liés au recrutement par ONU Femmes d’une partie responsable.
	2. ONU Femmes sollicite des propositions de la part des organisations de la société civile (OSC) (nationales et internationales). **Les organisations ou les entités de femmes sont vivement encouragées à postuler.**
	3. Une description des services requis figure à la section 1 - C de l’appel proposition intitulée « Termes de référence ».
	4. ONU Femmes peut, à sa discrétion, annuler les services en partie ou dans leur totalité.
	5. Les soumissionnaires peuvent retirer la proposition après avoir soumis celle-ci, sous réserve qu’ONU Femmes ait reçu une notification écrite du retrait avant la date limite indiquée pour la présentation des propositions. Aucune modification ne peut être apportée à une proposition après la date limite de soumission de celle-ci. Aucune proposition ne peut être retirée entre la date limite de soumission des propositions et la date d’expiration de la période de validité de la proposition.
	6. Toutes les propositions demeurent valides et ouvertes à l’acceptation pendant une période de 90 jours calendaire à compter de la date indiquée pour la réception des propositions. Une proposition dotée d’une période de validité inférieure est susceptible d’être rejetée. Dans des circonstances exceptionnelles, ONU Femmes peut solliciter le consentement du soumissionnaire afin de prolonger la période de validité. La demande et les réponses à celle-ci doivent être effectuées par écrit.
	7. À compter de la publication du présent appel à proposition, toutes les communications doivent être adressées exclusivement à ONU Femmes, par courriel, à l’adresse suivante : **mali.osc@unwomen.org**

 Il est interdit aux soumissionnaires de communiquer avec d’autres membres du personnel d’ONU Femmes au sujet du présent appel à proposition sous réserve de se voir retirer du processus.

1. **Coût de la proposition**
	1. Les coûts correspondant à la préparation d’une proposition, à la participation à des conférences, à des réunions ou à des présentations orales préalables à la proposition incombent aux soumissionnaires, indépendamment du déroulement ou de l’issue du processus d’appel à proposition. Les services offerts dans le cadre des propositions doivent répondre à la totalité des exigences ; les propositions qui offrent uniquement une partie des services seront rejetées.
2. **Éligibilité**
	1. Les soumissionnaires doivent satisfaire à l’ensemble des conditions obligatoires et des critères de présélection énoncés à l’**annexe B-1**. Des explications approfondies figurent au point 4 ci-dessous. Les soumissionnaires recevront une note de réussite / d’échec concernant cette section. Afin que leur candidature soit prise en compte, les soumissionnaires doivent remplir tous les critères obligatoires décrits à l’**annexe B-1**. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier les informations contenues dans la réponse du soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après la réception de la proposition. Les réponses incomplètes ou inadéquates, les réponses manquantes ou les réponses faussées aux questions entraîneront une disqualification.
3. **Critères obligatoires / de présélection**
	1. Les conditions obligatoires / critères de présélection ont été conçus de manière à garantir, dans la mesure du possible au cours de la phase initiale du processus de sélection de l’appel proposition , que seuls les soumissionnaires disposant d’une expérience suffisante, de la solidité et de la stabilité financières, des connaissances techniques avérées, de la capacité manifeste de remplir les critères d’ONU Femmes et de références provenant de clients majeurs qui leur permettront de fournir les services prévus dans le cadre du présent l’appel proposition pourront être admissibles pour un examen complémentaire. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier les informations contenues dans la réponse du soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après la réception de la proposition. Les réponses incomplètes ou inadéquates, les réponses manquantes ou les réponses faussées aux questions nuiront à votre évaluation.
	2. Les soumissionnaires se verront attribuer une note de réussite / d’échec dans la section consacrée aux conditions obligatoires / critères de sélection. Afin d’être pris en compte dans le cadre de la phase I, les soumissionnaires doivent remplir l’ensemble des conditions obligatoires / critères de présélection décrits dans le présent appel proposition.
4. **Précisions concernant les documents de l’AP**
	1. Les soumissionnaires éventuels qui souhaitent obtenir des précisions concernant les documents de l’AP peuvent en faire part à ONU Femmes par écrit en adressant un courriel à l’adresse électronique de l’organisation mentionnée dans l’AP au plus tard à la date et à l’heure indiquées. ONU Femmes répondra par écrit aux demandes de précisions concernant les documents d’AP reçues au plus tard à la date indiquée dans la section 2. Les copies écrites de la réponse d’ONU Femmes (incluant la demande de précision mais sans en identifier l’origine) seront publiées au moyen du même procédé que le présent document (de l’AP).
	2. Si l’AP a été annoncé publiquement, les précisions apportées en réponse à la demande (incluant la demande de précision mais sans en identifier l’origine) seront affichées sur la source de publication.
5. **Modifications des documents de l’AP**
	1. À tout moment avant la date limite de présentation des propositions, ONU Femmes peut, pour quelque motif que ce soit, de sa propre initiative ou en réponse à une demande de précision émise par un soumissionnaire éventuel, modifier les documents de l’AP par voie d’amendement. Tous les soumissionnaires éventuels ayant reçu les documents de l’AP seront informés par écrit de la totalité des amendements apportés à ceux-ci. Pour les concours publics, tous les amendements seront également affichés sur la source de publication.
	2. Afin de fournir aux soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour tenir compte des amendements dans le cadre de la préparation de leurs propositions, ONU Femmes peut, à sa discrétion, prolonger le délai de soumission de la proposition.
6. **Langue de la proposition**
	1. La proposition préparée par le soumissionnaire ainsi que l’ensemble de la correspondance et des documents liés à la proposition qui ont été échangés entre le soumissionnaire et ONU Femmes sont rédigés en français.
	2. Les pièces justificatives et la documentation imprimée fournies par le soumissionnaire peuvent être rédigées dans une autre langue, sous réserve qu’elles soient accompagnées d’une traduction française appropriée de tous les passages pertinents. Dans de tels cas, la traduction prévaut à des fins d’interprétation de la proposition. Le soumissionnaire assume l’entière responsabilité de la traduction et de l’exactitude de celle-ci.
7. **Soumission de la proposition**
	1. Les propositions technique et financière sont présentées dans le cadre du modèle de soumission de la proposition (annexe B2-3) dans un seul courriel, doté de la référence de l’AP et d’une description précise de la proposition au plus tard à la date et à l’heure stipulées dans le présent document. Si les courriels et les pièces jointes ne comportent pas les indications requises dans les instructions, ONU Femmes n’assumera aucune responsabilité quant à la perte ou à l’ouverture prématurée des propositions soumises. Le corps de texte du courriel doit indiquer le nom et l’adresse du soumissionnaire.

Toutes les propositions doivent être envoyées par courriel à l’adresse électronique sécurisée suivante : **mali.osc@unwomen.org**, avec la mention : réponse à l’appel à candidature **« Appui à la redynamisation de l’Observatoire National du Foncier Agricole et des commissions foncières pour la stabilisation sociale et la consolidation de la paix au Mali »**

* 1. La réception des propositions doit se faire au plus tard à la date et à l’heure indiquées dans le présent AP et respecter la procédure de soumission stipulée dans celui-ci. Les soumissionnaires ont la responsabilité de veiller à ce qu’ONU Femmes reçoive leur proposition au plus tard à la date et à l’heure fixées. Les propositions reçues par ONU Femmes au-delà de la date et de l’heure fixées peuvent être rejetées.
	2. Lors de la réception des propositions par courriel (ainsi qu’il est requis pour l’AP), l’heure de réception correspond à la date et à l’heure auxquelles la proposition soumise a été reçue dans la boîte de réception d’ONU Femmes prévue à cet effet. ONU Femmes décline toute responsabilité en cas de retards dus à des problèmes de réseau, etc. Il appartient aux seuls soumissionnaires de veiller à ce que leur proposition soit reçue par ONU Femmes dans la boîte de réception prévue à cet effet à la date limite fixée dans le cadre de l’AP ou préalablement à celle-ci.
	3. Propositions **reçues en retard** : Les propositions reçues par ONU Femmes au-delà de la date limite de soumission des propositions fixée dans le présent document sont susceptible d’être rejetées.
1. **Précisions à apporter aux propositions**
	1. Afin de faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des propositions, ONU Femmes peut, à sa discrétion, demander au soumissionnaire de fournir des précisions concernant sa proposition. La demande de précisions et la réponse à celle-ci doivent se faire par écrit et il est interdit de chercher à obtenir, de proposer ou de permettre des modifications concernant le prix ou le fond de la proposition. ONU Femmes examinera les aspects informels mineurs, les erreurs, les fautes d’écriture, les erreurs manifestes concernant le prix et les documents manquants conformément à sa politique et à ses procédures.
2. **Monnaies utilisées dans la proposition**
	1. Tous les prix doivent être mentionnés en (monnaie locale) \_\_FCFA\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
	2. ONU Femmes se réserve le droit de rejeter les propositions soumises sur la base d’une monnaie autre que la monnaie obligatoire pour la proposition susmentionnée. ONU Femmes peut accepter des propositions présentées sur la base d’une monnaie autre que celle qui est mentionnée ci-dessus sous réserve que le soumissionnaire confirme dans le cadre de l’apport de précision aux propositions (voir le paragraphe (8) écrit ci-dessus) qu’il acceptera un contrat émis dans la monnaie obligatoire et que le taux de change opérationnel pratiqué par l’Organisation des Nations Unies à la date limite de l’AP énoncée dans la lettre d’AP s’applique à des fins de conversion.
	3. Quelle que soit la monnaie indiquée dans les propositions reçues, le contrat sera toujours émis, et les paiements ultérieurs seront effectués dans la monnaie obligatoire pour la proposition susmentionnée.
3. **Evaluation des propositions techniques et financière**
	1. **PHASE I – PROPOSITION TECHNIQUE (70 points)**
		1. Seuls les soumissionnaires qui remplissent les critères obligatoires pourront être soumis à l’examen de la proposition technique, à l’issue duquel un maximum de 70 points peut être accordé. Les évaluateurs techniques, qui font partie d’une commission d’évaluation nommée par ONU Femmes, procèderont à l’évaluation technique en appliquant les critères d’évaluation et les échelles de notation listée ci-dessous. Afin de passer de la phase I du processus d’évaluation approfondie à la phase II (évaluation financière), une proposition doit avoir obtenu une note cumulative minimale de 50 points.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1 | La proposition est conforme aux exigences de l’appel à proposition | 15 points |
| 2 | Le mandat de l’organisation correspond aux travaux à entreprendre conformément aux termes de référence **(volet 1)** | 20 points |
| 3 | La proposition atteste d’une bonne compréhension des exigences des termes de référence et montre que l’organisation dispose de la capacité requise d’entreprendre les travaux avec succès **(volets 2, 3 et 4)** | 35 points |
|  | TOTAL | 70 points |

* 1. **PHASE II - PROPOSITION FINANCIÈRE (30 points)**
		1. les propositions financières seront examinées à l’issue de l’évaluation technique. Le soumissionnaire proposant le coût évalué le plus bas se verra attribuer 30 points. Les autres propositions financières obtiendront des points au prorata sur la base du rapport entre le prix proposé par le soumissionnaire et celui du coût évalué le plus bas

Formule de calcul des points :

Points = points financiers (A/B)

Exemple : Le prix du soumissionnaire A, d’un montant de 10,00 $, est le plus bas. Le soumissionnaire A reçoit 30 points. Le prix proposé par le soumissionnaire B s’élève à 20,00 $. Le soumissionnaire B reçoit (10,00 $/20,00$) x 30 points = 15 points

1. **Préparation de la proposition**
	1. Vous êtes tenu d’examiner toutes les conditions et instructions incluses dans les documents de l’AP.

Le non-respect de l’obligation de fournir l’ensemble des information requises se fait aux propres risques du soumissionnaire et peut entraîner le rejet de sa proposition.

* 1. La proposition du soumissionnaire doit être structurée conformément au format du présent AP. Chaque soumissionnaire doit répondre à chaque demande ou exigence stipulée et confirmer qu’il comprend et accepte les exigences établies par ONU Femmes. Le soumissionnaire doit identifier les hypothèses de fond qu’il a formulées dans le cadre de la préparation de sa proposition. Le report d’une réponse à une question ou à un problème à la phase de négociation du contrat n’est pas admissible. Les aspects qui n’ont pas été spécifiquement abordés dans le cadre de la proposition du soumissionnaire seront considérés comme acceptés par le soumissionnaire. Les termes de « soumissionnaire » et de « contractant » font référence aux organisations qui soumettent une proposition au titre du présent AP.
	2. Si le soumissionnaire se voit soumettre une exigence, ou s’il lui est demandé de recourir à une approche spécifique, il doit non seulement attester de son approbation, mais également décrire, le cas échéant, comment il envisage de satisfaire cette exigence. L’absence de réponse à une question sera considérée comme une acceptation de celle-ci. Lorsqu’une réponse descriptive est requise, l’absence de description sera considérée comme irrecevable.
	3. Les termes de référence figurant dans le présent document fournissent un aperçu général du fonctionnement actuel. Si le soumissionnaire souhaite proposer des solutions autres ou équivalentes, il doit démontrer que les changements suggérés apportent un résultat équivalent ou supérieur aux exigences établies par ONU Femmes. L’approbation de ces changements relève de la discrétion d’ONU Femmes.
	4. Les propositions doivent offrir des services correspondant à la totalité des exigences, sauf autorisation contraire dans le document de l’AP. Les propositions qui n’offrent qu’une partie des services sont susceptibles d’être rejetées, sauf autorisation contraire dans le document de l’AP.
	5. La proposition du soumissionnaire inclut l’ensemble des annexes suivants :

**Soumission dans le cadre de l’AP** (à la date de présentation de la proposition ou avant celle-ci) :

Au minimum, les soumissionnaires complètent et renvoient les documents listés ci-dessous (annexes au présent AP) **en tant que partie intégrante de leur proposition**. Les soumissionnaires peuvent joindre à leur proposition les documents supplémentaires qu’ils jugent appropriés.

Le non-respect de l’obligation de compléter et de renvoyer les documents listés ci-dessous dans le cadre de la proposition peut entraîner le rejet de cette dernière.

|  |  |
| --- | --- |
| Document faisant partie intégrante de la proposition | **Annexe B-1** Conditions obligatoires / critères de présélection  |
| Document faisant partie intégrante de la proposition | **Annexe B-2** Modèle de soumission de la proposition |
| Document faisant partie intégrante de la proposition | **Annexe B-3** Format de curriculum vitae de l’équipe proposée |
| Document faisant partie intégrante de la proposition | **Annexe B-4** Documents minimaux d’évaluation des capacités |

Si, après avoir évalué cette offre, vous avez pris la décision de ne pas soumettre votre proposition, nous vous serions reconnaissants de renvoyer le présent formulaire en indiquant les motifs pour lesquels vous ne participez pas.

1. **Format et signature de la proposition**
	1. La proposition est dactylographiée ou rédigée à l’encre indélébile et porte la signature du soumissionnaire ou d’une ou plusieurs personnes dûment autorisées à lier le soumissionnaire par le contrat. Une procuration écrite accompagnant la proposition atteste de cette autorisation.
	2. La proposition ne contient aucun ajout entre les lignes, aucune rature ni aucun mot recouvert, sauf si cela s’avère nécessaire pour corriger des erreurs commises par le soumissionnaire, auquel cas ces corrections sont paraphées par la ou les personnes qui signent la proposition.
2. **Attribution**
	1. L’attribution se fera en faveur du soumissionnaire réactif et responsable dont la proposition a été évaluée comme étant la meilleure, à la suite de la négociation d’un contrat acceptable. ONU Femmes se réserve le droit de mener les négociations avec le soumissionnaire au sujet des contenus de sa proposition. L’attribution ne prendra effet qu’après l’acceptation par le soumissionnaire sélectionné des conditions et des termes de référence. **Le contrat inclura le nom du soumissionnaire dont les données financières ont été fournies en réponse au présent AP.** Dès la signature du contrat, ONU Femmes informera promptement les soumissionnaires qui n’ont pas été retenus.
	2. Le soumissionnaire sélectionné est tenu de commencer à fournir ses services à partir de la date et de l’heure stipulées dans le présent AP.
	3. L’attribution consistera en un contrat d’une durée initiale de 2 ans sous reverse des résultats de l’évaluation des capacités du partenaire. Ce contrat est renouvelable sous les mêmes conditions pour une ou plusieurs périodes supplémentaires, comme indiqué par ONU Femmes sous reverse d’évaluation positif des résultats obtenus sur le terrain.

**Annexe B-2**

**Modèle de soumission de la proposition**

**Appel à propositions**

**Description des services :**

**Numéro de l’AP**

|  |
| --- |
| **Conditions obligatoires / critères de présélection**  |

Les soumissionnaires doivent remplir le présent formulaire (**annexe B-2**) et le renvoyer dans le cadre de leur soumission. Les soumissionnaires doivent satisfaire à l’ensemble des conditions obligatoires et des critères de présélection énoncés à l’**annexe B-1**.

Les soumissionnaires recevront une note de réussite / d’échec concernant cette section. Afin que leur candidature soit prise en compte, les soumissionnaires doivent remplir tous les critères obligatoires décrits à l’annexe B-1. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier les informations figurant dans la réponse du soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après la réception de la proposition. Les réponses incomplètes ou inadéquates, les réponses manquantes ou les réponses faussées aux questions entraîneront une disqualification.

|  |
| --- |
| **Volet 1 : Historique organisationnel et capacité de mise en œuvre des activités en vue d’atteindre les résultats prévus** (longueur maximale : 1,5 page)  |

La présente section doit fournir une synthèse, dotée des annexes pertinentes, visant à démontrer clairement que l’organisation soumissionnaire a la capacité et la volonté de mettre en œuvre avec succès les activités proposées et de produire des résultats. Parmi les aspects essentiels à exposer dans la présente section figurent les suivants :

1. Nature de l’organisation soumissionnaire : s’agit-il d’une organisation à base communautaire, d’une ONG nationale ou infranationale, d’une institution de recherche ou de formation, etc. ?
2. Mission générale, objet, et principaux programmes / services de l’organisation
3. Groupes de population ciblés (femmes, peuples autochtones, jeunes, etc.)
4. Approche organisationnelle (philosophie) : comment l’organisation réalise-t-elle ses projets (par exemple, sur la base d’une approche sensible au genre, fondée sur les droits de l’homme, etc.) ?
5. Ancienneté et expériences pertinentes en lien avec le programme
6. Synthèse de la capacité organisationnelle pertinente dans le cadre de la proposition de coopération avec ONU Femmes (par exemple, en matière de technique, de gouvernance et de direction, ainsi que de gestion financière et administrative)

|  |
| --- |
| **Volet 2: Résultats attendus et indicateurs** (longueur maximale : 1,5 pages)  |

La présente section doit exposer l’interprétation effectuée par le soumissionnaire des termes de référence d’ONU Femmes. Elle doit inclure un énoncé clair et spécifique des objectifs que la proposition permettra d’atteindre au regard des termes de référence d’ONU Femmes, y compris :

1. L’**énoncé du problème** ou les défis à aborder compte tenu du contexte décrit dans les termes de référence.
2. Les **résultats** spécifiques attendus (par exemple, les produits) au travers de l’engagement du soumissionnaire. Les résultats attendus sont les changements mesurables qui seront survenus au terme de l’intervention prévue. Il convient de proposer des indicateurs spécifiques et mesurables qui constitueront la base du suivi et de l’évaluation. Ces indicateurs seront affinés, et constitueront une partie importante du contrat conclu entre l’organisation soumissionnaire et ONU Femmes.

|  |
| --- |
| **Volet 3 : Description de l’approche technique et des activités** (longueur maximale : 2,5 pages)  |

La présente section doit décrire l’approche technique et permettre de démontrer la solidité et la pertinence de l’approche proposée, en précisant les actions qui seront entreprises afin de produire les résultats attendus en termes d’activités. Un lien manifeste et direct doit être établi entre les activités et les résultats, du moins au niveau des produits. Il convient de fournir en outre une description des stratégies spécifiques visant à appuyer l’obtention des résultats, comme par exemple la constitution de partenariats, etc.

Les descriptions des activités doivent être dotées de la précision nécessaire et identifier les **actions** qui seront entreprises, les **personnes** qui en seront chargées, les **échéances** (début, durée, achèvement) et les **emplacements** correspondants. La description des activités doit inclure une mention des organisations et des personnes participant à l’activité ou bénéficiant de celle-ci.

Cet exposé doit être complété d’une présentation tabulaire qui servira de plan de mise en œuvre, comme signalé dans le volet 4.

|  |
| --- |
| **Volet 4 : Plan de mise en œuvre** (longueur maximale : 1,5 pages)  |

Cette section est présentée sous forme tabulaire et peut être jointe en tant qu’annexe. Elle doit inclure une description du **déroulement de toutes les activités essentielles ainsi que de l’échéancier (durée).** Veuillez fournir toutes les précisions nécessaires. Le plan de mise en œuvre doit montrer un flux d’activités cohérent. Veuillez inclure dans le plan de mise en œuvre l’ensemble des rapports d’étape et des examens de suivi.

**Plan de mise en œuvre**

|  |  |
| --- | --- |
| Numéro du projet : | Nom du projet : |
|  | Nom de l’organisation soumissionnaire :  |
|  | Brève description du projet :  |
|  | Dates de début et de fin du projet : |
|  | Brève description des résultats spécifiques (par exemple, les produits) incluant les indicateurs, les bases de référence et les objectifs correspondants. Veuillez faire de même pour chaque résultat. |
| Veuillez reprendre la liste des activités nécessaires en vue de produire les résultats et indiquer la personne responsable de chaque activité  | Durée de l’activité en mois (ou en trimestres)  |
| Activité | Personne responsable  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1.1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1.2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1.3 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1.4 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Plan de suivi et d’évaluation** (longueur maximale : 1 page)

La présente section doit inclure une explicitation du plan de suivi et d’évaluation des activités, au cours de sa mise en œuvre (formative) et à son achèvement (récapitulative). Les éléments essentiels à inclure sont les suivants :

* Les modalités de suivi de l’exécution des activités au regard de la concrétisation des étapes et des jalons établis dans le plan de mise en œuvre
* La mesure dans laquelle les retours reçus permettront de faciliter les éventuels corrections et ajustements à mi-parcours de la conception et des plans
* L’approche adoptée afin de permettre aux membres de la communauté de participer aux processus de suivi et d’évaluation

|  |
| --- |
| **Volet 5 : Risque pesant sur la réussite de la mise en œuvre** (1 page)  |

Veuillez identifier et lister les facteurs de risque essentiels en raison desquels les activités pourraient ne pas produire les résultats attendus. Cette liste doit inclure les facteurs internes (par exemple, la technologie employée ne fonctionne pas comme prévu) et les facteurs externes (par exemple, des fluctuations monétaires considérables entraînant des changements économiques pour l’activité). Veuillez décrire les méthodes susceptibles d’atténuer ces risques.

Veuillez également inclure dans la présente section les **postulats** essentiels sur lesquels repose le plan d’activité. Dans le cas présent, les postulats sont en grande partie liés aux facteurs externes (par exemple, la stabilité continue d’une politique gouvernementale en matière d’environnement) qui sont anticipés dans la planification et dont dépend la viabilité des activités.

|  |
| --- |
| **Volet 6 : Budget axé sur les résultats** (longueur maximale : 1,5 page)  |

L’élaboration et la gestion d’un budget réaliste constitue une part importante du développement et de la mise en œuvre d’activités réussies. Une attention particulière portée aux questions de gestion financière et d’intégrité permettra d’en améliorer l’efficacité et la portée. Il convient de garder à l’esprit les principes essentiels suivants lors de la préparation du budget d’un projet :

* L’inclusion des coûts liés à l’exécution efficace des activités et à la production des résultats définis dans la proposition. Les autres coûts associés doivent être financés à partir d’autres sources.
* Le budget doit être réaliste. Il convient de déterminer le coût réel des activités prévues, et de ne pas partir du principe qu’elles seront moins onéreuses.
* Le budget doit inclure tous les coûts associés à la gestion et à l’administration de l’activité ou des résultats et, notamment, les coûts relatifs au suivi et à l’évaluation.
* Le budget doit inclure les « dépenses d’appui » : ces coûts indirects sont encourus dans le cadre du fonctionnement du partenaire, en totalité ou en partie, et peuvent difficilement être liés ou rapportés à la mise en œuvre des travaux (par exemple, les frais d’exploitation, les frais administratifs et les frais généraux associés au fonctionnement normal d’une organisation ou d’une entreprise, tels que les dépenses engagées en faveur du personnel, des locaux et des équipements qui ne constituent pas des coûts directs).
* Le « taux de dépenses d’appui » fait référence au taux fixe auquel le partenaire obtiendra de la part d’ONU Femmes le remboursement de ses dépenses d’appui, qui est fixé dans le Document de projet du partenaire et ne saurait être supérieur à un taux de 7%, ou au taux énoncé dans les Conditions spécifiques pour les donateurs, si celui-ci est inférieur. Le taux fixe est calculé sur la base des coûts directs éligibles.
* Les postes budgétaires constituent des catégories générales qui permettent de déterminer avec soin les domaines dans lesquelles les dépenses doivent être effectuées. Si une dépense prévue semble être incompatible avec les catégories de postes standard, veuillez inclure le poste dans une autre catégorie de dépenses, et expliquer à quelles fins l’argent est destiné.
* Les chiffres figurant dans le tableau budgétaire doivent concorder avec ceux qui sont inclus dans l’en-tête et le texte de la proposition.

|  |
| --- |
| **Résultat 1 (concernant, par exemple, le produit)** Veuillez utiliser ce tableau pour chaque résultat. |
| **Catégorie de dépenses**  | **Année 1, [monnaie locale]**  | **Total, [monnaie locale]** | **$ US**  | **% du total**  |
| 1. Personnel  |  |  |  |  |
| 2. Équipement / matériels  |  |  |  |  |
| 3. Formation / séminaires / ateliers de voyage  |  |  |  |  |
| 4. Contrats  |  |    |  |  |
| 5. Autres coûts [[7]](#footnote-8) |  |  |  |  |
| 6. Dépenses accessoires  |  |  |  |  |
| 7. Autre financement requis  |  |    |  |  |
| 8. Frais administratifs (ne devant pas être supérieures à 8 % ou au pourcentage correspondant au donateur concerné) |  |  |  |  |
| **Coût total pour le résultat 1**  |  |  |  |  |

Je soussigné(e), (nom) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ certifie que j’exerce la fonction de (poste) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au sein de (nom de l’organisation) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et que, en signant la présente proposition pour et au nom de (nom de l’organisation) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, j’atteste de l’exactitude et de la véracité des informations qu’elle contient et du fait que la signature de la présente proposition relève de l’étendue de mes attributions.

En signant la présente proposition, j’accepte d’être lié(e) par la présente proposition technique en vue de prêter la gamme de services spécifiée dans le dossier de l’AP et je m’engage à respecter les conditions énoncées dans le modèle d’accord de partenariat d’ONU Femmes (document ci-joint).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Sceau)

(Signature)

Nom imprimé et fonction)

(Date)

**Annexe B-3**

**Format de curriculum vitae de l’équipe proposée**

**Appel à propositions**

**Description des services :**

**Numéro de l’AP**

Nom du membre du personnel : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**\_**

Fonction : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Années passées au sein de l’entreprise : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Nationalité :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Éducation/Qualifications**: (Veuillez résumer le parcours au lycée / à l’université et toute autre formation spécialisée effectués par le membre du personnel en indiquant les noms des établissements, les dates de suivi des cours ainsi que les diplômes et qualifications professionnelles obtenus.)

**Parcours d’emploi / expérience professionnelle**

(Veuillez commencer par la fonction actuelle et lister les emplois occupés dans le sens chronologique inverse. Veuillez dresser la liste de toutes les fonctions exercées par le membre du personnel depuis l’obtention de son diplôme, en indiquant les dates d’emploi, les noms de l’organisation employeuse, le titre du poste occupé et l’emplacement de l’activité professionnelle. En ce qui concerne l’expérience correspondant aux cinq dernières années, veuillez préciser le type d’activités réalisées, le niveau de responsabilité, le lieu d’affectation et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente pour la présente mission.)

**Références**

Veuillez fournir les noms et les adresses de deux (2) références.

**Annexe B-4**

**Documents minimaux d’évaluation des capacités**

**(doivent être soumis par les parties responsables éventuelles ; la soumission est évaluée par l’examinateur)**

**Appel à propositions**

**Description des services :**

**Numéro de l’AP : 01-UNWMLI-WEE-012025**

|  |  |
| --- | --- |
| **Document technique, de gouvernance et de gestion** | **Obligatoire / facultatif** |
| Enregistrement officiel | Obligatoire |
| Règles de gouvernance / statuts de l’organisation | Obligatoire |
| Organigramme de l ’organisation | Obligatoire |
| Liste des principaux responsables de l’organisation  | Obligatoire |
| Curriculum vitae des membres clés du personnel proposés dans le cadre de l’engagement d’une coopération avec ONU Femmes | Obligatoire |
| Cadre de politique anti-fraude conforme à celui d’ONU Femmes ou adoption du cadre de politique anti-fraude d’ONU Femmes | Obligatoire |
| Politique en matière d’exploitation et d’atteintes sexuelles (EAS) conforme à la circulaire de l’Organisation des Nations Unies relative à l’EAS [ST/SGB/2003/13](https://undocs.org/ST/SGB/2003/13)Si le soumissionnaire a adhéré au protocole EAS de l’Organisation des Nations Unies, il doit veiller à mettre en œuvre une politique d’EAS ;  | Obligatoire |

**Document relatif à l’administration**

|  |  |
| --- | --- |
| **Document relatif à l’administration et finance** | **Obligatoire / facultatif** |
| Règles administratives et financières de l’organisation | Obligatoire |
| Dispositif de contrôle interne  | Obligatoire |
| États vérifiés remontant à trois ans au moins | Obligatoire |
| Liste des banques | Obligatoire |
| Nom des auditeurs externes |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Document relatif à la passation de marché** | **Obligatoire / facultatif** |
| Politique / manuel de passation des marchés | Obligatoire |
| Modèles des documents de demande relatifs à l’acquisition de biens et de services, par exemple la demande de devis, la sollicitation de propositions, etc.  | Obligatoire |
| Liste des principaux fournisseurs / sous-traitants et copie de leur(s) contrat(s), incluant les documents attestant de leur processus de sélection  |  |

**Document relatif à**

|  |  |
| --- | --- |
| **Document relatif à la relation client et donateurs** | **Obligatoire / facultatif** |
| Liste des principaux clients / donateurs | Obligatoire |
| Les références  | Obligatoire |
| Rapports antérieurs effectués à l’intention des clients / donateurs depuis trois ans au moins |  |

**Annexe B-5**

**Modèle d’accord de partenariat d’ONU Femmes**

Ci-dessous les modèles d’accord de partenariat.



**Annexe B-6**

**Politique antifraude d’ONU Femmes**

La version la plus récente de la politique antifraude



**Exemple de Cadre logique (à renseigner et mettre en annexe de la proposition de projet) /**Reprendre les principaux résultats, produits et activités du projet Il faudra préciser les données de base et les cibles à atteindre pour le projet en tenant compte des produits et activités que vous allez réaliser en lien avec les TDR .

| **Résultats** | **Produits** | **Indicateurs** | **Moyens de vérification/ fréquence de collecte** | **Risques/hypothèses** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultat 1:**:**  **L'ONAFA est reconnu comme un mécanisme efficace de prévention et gestion pacifique des problématiques ainsi que des conflits lies au foncier au niveau national et spécifiquement dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Mopti**) |  | Indicateur 1 a) Niveau de satisfaction de l'efficacité du mécanisme de l'ONAFA face à la prévention et la gestion pacifique des conflits liés au foncier dans les régions d'intervention du projetNiveau de référence : A déterminer (année)Cible : 5 (année)Echelle de 1 à 5  | Enquête, sondage,Rapports d’évaluation  Mi- parcours et fin de projet  |  |
| Produit 1.3: Des initiatives locales de prévention et de gestion des conflits sont promues par les communautés des régions d’intervention | 1.3 a) Nombre d'initiatives locales de prévention et de gestion des conflits développées et mises en œuvre par les communautés dans les régions d’intervention d'ici la fin du projetNiveau de référence : 0Cible : 5 |  |  |
| :**Résultat 2 : Les commissions foncières et les autres mécanismes locaux sont renforcés, opérationnels et inclusifs, servent de relais à l’application plus efficace des textes et instruments dans la prévention et la gestion des conflits liés aux fonciers**(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)(Recommandations de l’ Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l’année de l’Examen) |  | Indicateur 2.a % de conflits fonciers prévenus ou gérés par les commissions foncière Niveau de référence : a déterminerCible : 30%Echelle 1-5  | Enquête de base |  |
| Indicateur 2.b % de mécanismes locaux et   commissions foncières soutenus qui réalisent les activités de leurs plans d’actions annuels (ventilé par région) Niveau de référence :   0Cible : 50%  |  |  |
| Indicateur .2c Nombre de jeunes et de femmes membres des commissions foncières et autres mécanismes locaux Niveau de référence : 0Cible :  |  |  |
| **Produit 2.1: Les commissions foncières et les autres mécanismes locaux de gestion-prévention des conflits sont renforcés et disposent des capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique :** | Indicateur .2.1. a) Niveau de satisfaction des communautés des commissions foncières et autres mécanismes locaux dans la gestion et la prévention des conflits Niveau de référence : A déterminerCible : 5Echelle 1-5 | L’étude de base va permettre de mesurer leur niveau de fonctionnalité et avoir des données actualisées. |  |
| **Produit 2.2: Les commissions foncières et les autres mécanismes locaux d’intercession et de médiation dans la gestion du foncier et des ressources naturelles mettent en œuvre le cadre institutionnel et légal**. | Indicateur 2.a % de PV des cofos homologués par la justice Niveau de référence : A déterminerCible :  |  |  |
| **Résultat 3 : Les groupes vulnérables (femmes et jeunes) des communautés touchées par les conflits fonciers bénéficient d’opportunités socioéconomiques contribuant au renforcement de la cohésion sociale, la paix et le développement** (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)(Recommandations de l’ Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l’année de l’Examen) |  | Indicateur 3.a) % des femmes et des jeunes bénéficiaires des opportunités socioéconomiques des communautés touchées par les conflits fonciers dont le niveau de vie a augmenté ~~dans~~  les Niveau de référence A déterminerCible : Augmentation de 60% |  |  |
|   |  |  |
| **Produit 3.1: Les jeunes et les femmes sont mobilisés autour d’actifs communautaires pour une stabilisation sociale dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Mopti** | Indicateur 3.1.a) % de jeune et de femme qui pense qu’il y a un lien étroit de la entre la réalisation des actifs communautaires et la stabilisation sociale Niveau de référence à déterminerCible échelle1à 5  |  |  |
| Produit 3.2: Des infrastructures communautaires inclusives (jeunes et femmes) sont créées pour renforcer la cohésion sociale et l’autonomisation socioéconomique des jeunes et des femmes. |  Indicateur 32 a) : Pourcentage de la population qui perçoit le rôle positif des infrastructures agropastorales dans le renforcement et l’implication des jeunes et les femmes de la cohésion sociale Niveau de référence : A déterminerCible :40% |  |  |

1. Source: Rapport sur les principaux résultats définitifs du module agriculture intégré dans la phase cartographie du recensement général de la population et de l’habitat, édition 5 (Avril 2021), [↑](#footnote-ref-2)
2. Analyse de l'économie politique du Mali -Perspectives sur les programmes de sécurité alimentaire (décembre 2019). [↑](#footnote-ref-3)
3. Annuaire statistique secteur du développement rural, 2022 [↑](#footnote-ref-4)
4. Le Mali a adopté depuis 2006 une Loi d’Orientation Agricole (comprenant l’agriculture, l’élevage, la pêche et la foresterie) qui prévoit, entre autres, des dispositions spécifiques favorisant l’accès des femmes à la terre et aux autres ressources pour la production agricole. La Loi sur le Foncier Agricole a été votée en avril 2017. [↑](#footnote-ref-5)
5. Dans des circonstances exceptionnelles, un enregistrement d’une durée de trois (3) ans peut être accepté, sous réserve d’être dûment justifié. [↑](#footnote-ref-6)
6. [Circulaire du Secrétaire général, 9 octobre 2003 : « Dispositions spéciales visant à prévenir l’exploitation et les abus sexuels](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=ST/SGB/2003/13)» (ST/SGB/2003/13), et Protocole de l’Organisation des Nations Unies sur les allégations d’exploitation et violences sexuelles impliquant des partenaires opérationnels [↑](#footnote-ref-7)
7. « Autres coûts » se réfère à toutes les autres dépenses qui ne sont pas répertoriées dans le budget axé sur les résultats. Veuillez en préciser la nature dans la note en bas de page :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [↑](#footnote-ref-8)